



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

protection

Question écrite n° 122998

### Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conditions de détention des animaux sauvages et la sécurité dans les cirques. Les installations et le fonctionnement des cirques détenant des animaux d'espèces non domestiques doivent répondre aux dispositions de l'arrêté du 21 août 1978. En 2004, une réforme de cette réglementation avait été annoncée. Aussi, il souhaiterait savoir si dans le cadre de cette réforme et comme certaines associations de protection des animaux le demandent, elle envisage de renforcer les obligations pesant sur les cirques. Il lui demande de bien vouloir l'informer à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122998

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mai 2007, page 4362